



Règlement du jeu concours

Du 1^{er} au 31 mars 2023

Article 1 - Contexte :

Le mois de mars dédié à la Francophonie est célébré partout dans le monde afin de promouvoir la langue française et sa diversité. Rapprocher les communautés des cinq continents et favoriser le dialogue est une des principales ambitions de cette célébration.

À cette occasion, La Fédération des francophones de la Colombie-Britannique (FFCB) a le plaisir de lancer un concours provincial sur son application de jeu bilingue **FrancoQuiz**. L'application mobile est gratuite et vise à découvrir et célébrer la francophonie en Colombie-Britannique.

Article 2 - Admissibilité :

Le jeu concours « **FrancoQuiz** » est ouvert à toute personne, résidant en Colombie-Britannique ayant un accès internet, à l'exclusion des organisateurs du concours⁽¹⁾

Article 3 - Durée :

Le jeu concours **FrancoQuiz** se déroulera du **01 au 31 Mars 2023 jusqu'à 23H59** (Heure du pacifique).

Article 4 - Participation :

Pour participer, il suffit de :

- a) Suivre la page FrancoQuiz sur Facebook, Twitter ou Instagram si vous avez un compte sur les réseaux sociaux, sinon, passez à l'étape (b)⁽²⁾
 - <https://www.facebook.com/FrancoQuiz-112196741323482>
 - <https://twitter.com/FrancoQuiz>
 - <https://www.instagram.com/FrancoQuizcb/>
- b) Télécharger l'application **FrancoQuiz**
 - IOS - <https://apps.apple.com/ca/app/franco-quiz/id1570885982>
 - Android - <https://play.google.com/store/apps/details?id=ca.ffcb.FrancoQuiz>
- c) Choisir un circuit et répondre aux questions du circuit
- d) Participer au tirage au sort en partageant le score à la fin du circuit (tous les scores sont acceptés) via les boutons de partage de l'application, le/la participant.e a le choix entre :
 - **Partager son score en privé** : par courriel ou message direct Facebook, Twitter ou Instagram adressé à FrancoQuiz à travers le bouton de partage ou directement par courriel, notamment pour le/la participant.e qui ne dispose pas de compte sur les réseaux sociaux. **Le nom du participant ou de la participante sera inscrit 1 fois⁽³⁾ au tirage au sort.**
 - **Ou partager son score publiquement** : sur le fil d'actualité Facebook en ajoutant la mention **@FrancoQuiz**, sur un tweet en ajoutant la mention **@FrancoQuiz** ou sur un post Instagram en ajoutant la mention **@francoquizcb**. **Le nom du participant ou de la participante sera inscrit 2 fois⁽⁴⁾ au tirage au sort.**

Le nombre d'inscription n'est pas cumulable. Le nombre maximum d'inscription par personne est de deux.

FRANCOQUIZ

Le/la participant(e) sera contacté par la FFCB et invité(e) après le partage de son score à renseigner ses coordonnées à travers un formulaire.

Article 5 - Tirage au sort :

Les tirages au sort seront effectués aux dates suivantes :

1. **Mercredi 16 mars 2023 à 12H** (Heure du pacifique) pour les participants du 1^{er} au 15 Mars à 23h59.
2. **Lundi 3 avril 2023 à 12H** (Heure du pacifique) pour les participants du 16 au 31 Mars à 23h59.

Les tirages au sort seront effectués par 2 membres de l'équipe de la FFCB, dans les bureaux de la Fédération des francophones de la Colombie-Britannique au 1575 W 7th Ave, Vancouver, BC V6J 1S1.

Article 6 - Lots mis en jeu :

La dotation du tirage au sort du 16 mars 2023 inclut :

- 1 x pass famille (2 places adultes + 2 places enfants) pour le festival du bois de Maillardville de 2023 d'une valeur de 75\$
- 1 x 2 cartes d'achat Les libraires d'une valeur individuelle de 20\$
- 1 x 2 billets du Théâtre la Seizième pour le spectacle « Ceci est une histoire d'amour » qui aura lieu le 1 Avril 2023

Le pass famille, les cartes d'achat, et les billets de spectacle seront gagnés par trois participants différents.

La dotation du tirage au sort du 3 avril 2023 inclut :

- 1 x voyage immersif à Comox pour deux personnes offert par la Société de Développement économique de la Colombie-Britannique composé de :
 - 7 nuitées au [Mariner's Lookout](#) on Comox Bay, pour 2
 - 1 tour culinaire [Island Gourmet Trails](#) de la vallée de Comox, pour 2
 - 1 bouteille de [liqueur de miel Wayward](#)

- 1 x appareil photo polaroid + 1 x pellicule à développement instantané
- 1 x panier cadeau de produits d'érable

Le voyage, l'appareil photo + pellicule, et le panier cadeau seront gagnés par trois participants différents.

Les lots ne pourront en aucun cas être échangés contre leur valeur en espèce ou contre toute autre dotation.

Les participant.e.s du premier tirage feront automatiquement partie du second tirage.

Article 7 - Désignation des gagnants :

Les gagnant.e.s seront désignés par tirage au sort via l'application **Spin the Wheel**. Les participant.e.s ayant partagé leur score publiquement auront leur nom inscrit 2 fois au tirage au sort, et les participant.e.s ayant partagé leur score en privé auront leur nom inscrit une fois au tirage au sort.

Article 8 - Réclamation des lots :

Afin d'être déclarée gagnante, toute personne sélectionnée au hasard devra :

FRANCOQUIZ

- Respecter les conditions d'admissibilité et de participation inscrites au présent règlement ;
- Avoir répondu à toutes les questions du circuit choisi ;

Les gagnant.e.s seront informé.es directement après les tirages au sort par courriel, Facebook, Twitter ou Instagram.

Si la FFCB ne parvient pas à contacter un des gagnant.e.s dans les 7 jours suivant l'annonce du résultat, le lot pourra automatiquement être remis en jeu. Il est de la responsabilité de chaque participant.e de fournir une adresse courriel valide ou un numéro de téléphone où il/elle peut être joint.e pendant cette période.

Toute personne mineure sélectionnée au tirage au sort (<18 ans) doit impérativement mettre la FFCB en contact avec son tuteur légal pour réclamer le prix gagné.

Article 9 - Langues :

En cas de divergence entre la version française et la version anglaise du présent règlement, si applicable, la version française prévaut.

Article 10 - Limite des responsabilités :

La FFCB se réserve le droit d'écourter, de proroger, de modifier ou d'annuler le jeu concours quel qu'en soit le motif, sans que sa responsabilité puisse être engagée de ce fait.

Limite de responsabilité liée à Internet :

La FFCB n'a aucune responsabilité relative aux difficultés ou impossibilités de connexions des participant.e.s à Internet : la connexion à l'application FrancoQuiz, la connaissance et l'acceptation par le/la participant.e des caractéristiques et des limites de l'Internet, les performances techniques, les temps de réponse pour consulter, interroger ou transférer des informations, les risques d'interruption, et plus généralement, les risques inhérents à toute connexion et transmission sur Internet, l'absence de protection de certaines données contre des détournements éventuels et les risques de contamination par des éventuels virus informatiques circulant sur le réseau.

Toute évolution ou changement de l'application pourra entraîner une mise à jour et/ou une indisponibilité temporaire de l'application, laquelle n'engage en aucune manière la responsabilité de la FFCB.

Si pour quelque raison que ce soit, le concours ne se déroule pas comme prévu suite à un bug, une intervention, ou une intrusion extérieure sur le système informatique, une fraude, ou une défaillance technique ou tout autre motif dépassant le contrôle de la FFCB et corrompant ou affectant la gestion, la sécurité, l'équité et la bonne tenue du jeu, la FFCB se réserve alors le droit discrétionnaire d'annuler, de modifier ou de suspendre le jeu ou encore d'y mettre fin sans délai, sans que les participant.e.s ne puissent rechercher sa responsabilité de ce fait.

La FFCB ne peut pas être tenue responsable d'éventuels dysfonctionnements liés au réseau Internet lui-même ou liés à toute intrusion, tentative d'intrusion ou fraude ayant entraîné des défaillances dans l'administration, la sécurité, l'équité, l'intégrité ou la gestion du jeu.

La FFCB ne peut pas être déclarée responsable pour toutes erreur, omission, interruption, perte de courrier électronique et plus généralement, de la perte de toute donnée de ce fait.

La FFCB ne peut pas être tenue responsable de l'encombrement du réseau Internet, de la qualité de l'équipement des internautes, ni de la qualité de leur mode d'accès qui pourraient avoir des

FRANCOQUIZ

répercussions sur le délai d'acheminement des réponses ou sur le temps de connexion nécessaire à la participation. Ainsi, sa responsabilité ne peut être engagée si les formulaires électroniques de participation ne sont pas enregistrés, incomplets, ou impossibles à vérifier.

Article 11 - Notes :

- (1) Tout employé.e ou bénévole des organismes ci-dessous, ayant participé activement à la conception du jeu FrancoQuiz ou à l'organisation de ce concours ne sont pas admissibles aux lots à gagner :
 - La Fédération des francophones de la Colombie-Britannique
 - L'Association francophone du centre de l'Île,
 - L'Association francophone des Kootenays Ouest,
 - Le Centre culturel francophone de l'Okanagan,
 - Le Cercle des Canadiens Français de Prince Georges,
 - Le Conseil culturel et artistique francophone de la Colombie-Britannique
 - La Société de Développement économique de la Colombie-Britannique
 - La Société historique francophone de la Colombie-Britannique
 - La Société francophone de Maillardville
 - Les prestataires de service FrancoQuiz (Beyowi, Louis Fortier)
 - Toute autre personne ou organisme impliqué dans la conception du jeu FrancoQuiz et/ou des concours FrancoQuiz qui n'est pas inclus dans la liste ci-dessus
- (2) Les personnes ne disposant pas d'un compte sur les réseaux sociaux peuvent aussi participer en partageant leurs scores directement par courriel.
- (3) *Les participant.e.s qui partageront leur score en public auront leurs noms inscrits deux fois aux tirages au sort.*